

Répartition géographique de débetures enregistrées au Canada des banques canadiennes et des filiales canadiennes consolidées, 2009

Confidentiel une fois rempli

Veuillez en faire une copie pour vos
dossiersIf you prefer this questionnaire in English,
please check

En cas d'erreur(s), prière de corriger le nom et l'adresse ci-dessus

Sans frais: 1(866) 765-8143

Télécopieur: 1(613) 951-9031

Courriel: bdp.enquetes@statcan.gc.ca



Directives

Autorité : Cette enquête annuelle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), chapitre S19. **En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.**

Confidentialité : En vertu de la loi sur la statistique, les renseignements fournis sont traités de façon confidentielle et ne sont pas sujets à la Loi sur l'accès à l'information.

But : Les données recueillies servent à la préparation des états de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux du Canada. De tels états aident le gouvernement du Canada à établir les politiques monétaires et celles de taux de change. Les autres utilisations comprennent les négociations sur le commerce international, la planification des entreprises, la commercialisation et la recherche.

Période observée : Veuillez déclarer vos engagements au 31 décembre 2009. Si vous préférez faire votre déclaration en fin d'exercice financier, précisez la date de fin d'exercice à la note 1.

Retour de ce questionnaire : Le présent questionnaire, dûment rempli, doit être retourné dans un délai de **quatre semaines** à Statistique Canada, Division de la balance des paiements, 100, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Si vous avez besoin d'éclaircissements au sujet du questionnaire, téléphonez à frais virés au **1(613)951-1864**.

Champ de l'enquête : Veuillez déclarer toutes les débetures comptabilisées au Canada qui sont émises par des banques canadiennes et toutes les dettes à long terme (obligations garanties, débetures et effets) émises par leurs filiales canadiennes consolidées qui sont déclarées de façon agrégées à la partie II de la Répartition géographique de l'actif et du passif (selon l'article 221 de la Loi sur les banques). La dette à long terme émise par les filiales canadiennes consolidées ne doit comprendre que les éléments figurant au poste 7 "Engagements de filiales autres que des dépôts" de l'annexe J (selon les paragraphes 219(1) et 223(1) de la Loi sur les banques). Veuillez indiquer la raison sociale de la filiale canadienne dans la colonne 5 de la déclaration. Veuillez exclure les dépôts au passif qui sont rapportés ailleurs.

Répartition géographique : Si vous ne connaissez pas le pays de résidence réel du détenteur du titre de créance, l'encours global de l'émission doit être attribué à la région où le titre a été émis. (Par exemple, une obligation non garantie, libellée en dollars américains et émise sur le marché des euro-dollars à Londres, Angleterre, doit être attribuée au Royaume-Uni).

Devises : Les montants doivent être exprimés en milliers d'unités de la devise de paiement. Si vous préférez déclarer tous les montants en dollars canadiens, donnez à la note 2 le taux de change qui a servi à la conversion des titres libellés en devises.

Investisseurs directs: Ceux-ci sont des actionnaires qui possèdent 10% ou plus de l'avoir des actionnaires de la compagnie (faisant partie du même groupe d'entreprise).

Merci

Date	Téléphone :	Nom et titre du responsable	Signature
	Télécopieur :		
	Courriel :		

